



CONTRAT LOCAL DE SANTE INTERCOMMUNAL 2023-2028

Signature initiale : axes stratégiques et objectifs

6 juillet 2023 - Saint-Nazaire

Éléments de contexte

Saint-Nazaire Agglomération a décidé de s'engager avec l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé Intercommunal (CLSI).

Forts de l'expérience du Contrat Local de Santé signé par la Ville de Saint-Nazaire avec l'ARS en 2015, les élus de l'agglomération ont considéré qu'un CLSI permettra d'étendre à l'ensemble du territoire de la CARENE les actions qui ont fait leur preuve dans le cadre du précédent CLS de Saint-Nazaire, mais aussi de développer de nouvelles actions répondant aux enjeux de l'ensemble des communes du territoire.

Dispositif contractuel destiné à mieux répondre aux besoins en santé de la population, le CLSI contribue à la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé (PRS) et en articulation avec le Programme Régional Santé-Environnement (PRSE). Il permet de mobiliser les acteurs parties prenantes et de les fédérer autour d'un projet partagé à l'échelle du territoire communautaire sur les enjeux de santé, afin de renforcer ou de conduire de nouvelles actions en matière de prévention et de promotion de la santé.

Description de la phase d'élaboration du CLSI

Signée conjointement par les représentants de Saint-Nazaire Agglomération et l'Agence Régionale de Santé et adoptée le 11 octobre 2022 lors du Conseil communautaire de la CARENE, la lettre de cadrage du CLSI a balisé les principales étapes de sa phase d'élaboration et de sa mise en œuvre jusqu'à sa signature finale en décembre 2023.

*** Le Comité des partenaires du 28 septembre 2022** a réuni 98 partenaires afin de réaliser un état des lieux partagé de l'état de santé des habitants sur le territoire.

*** Les ateliers participatifs complémentaires de novembre et décembre 2022** ont mobilisé 109 partenaires susceptibles de participer aux actions à venir du CLSI. Ces ateliers ont permis de faire ressortir 5 axes stratégiques :

- Renforcer l'interconnaissance et la coordination des acteurs.
- Promouvoir des environnements favorables à la santé.
- Favoriser l'accès aux soins et aux droits.
- Améliorer la santé mentale et lutter contre les addictions.
- Réduire la prévalence et la sur-incidence des cancers.

*** Le Comité de Pilotage du 1^{er} février 2023** a validé ces 5 axes qui se déclinent en 20 objectifs.

Axe transversal :

Renforcer l'interconnaissance et la coordination des acteurs ; la connaissance des structures ressources

- Améliorer la lisibilité de l'offre en santé et des actions de promotion de la santé
- Renforcer la coordination notamment autour de parcours complexes
- Développer les rencontres partenariales et inter-institutionnelles thématiques
- Améliorer la fluidité des prises en charge et éviter les ruptures dans les parcours

Axes thématiques :

Promouvoir des environnements favorables à la santé

- Intégrer les enjeux de santé environnementale dans les politiques d'aménagement urbain
- Prévenir les risques d'exposition dans les milieux de vie (qualité de l'air extérieur et intérieur)
- Acculturer à la santé environnementale
- Soutenir un accès à une alimentation saine pour tous

Favoriser l'accès aux soins et aux droits

- Adapter l'offre de droit commun pour la rendre plus accessible (soutenir la médiation en santé, promouvoir l'aller-vers)
- Créer les conditions de mobilité pour favoriser l'accès à la santé
- Favoriser l'installation des professionnels de santé sur le territoire
- Prendre en compte les besoins des publics fragilisés

Améliorer la santé mentale et lutter contre les addictions

- Développer le travail en réseau avec les aidant.es, la pair aideance, les médiateur.trices santé pairs
- Promouvoir l'éducation à la santé, la réhabilitation, les aptitudes et compétences psycho-sociales
- Promouvoir les formations et sensibilisations en santé mentale pour une culture commune
- Renforcer la prévention et la lutte contre les addictions

Réduire la prévalence et la sur-incidence des cancers

- Sensibiliser l'ensemble de la population du territoire sur le risque de cancer
- Promouvoir le repérage, le dépistage et le diagnostic précoce des cancers
- Encourager le développement de filières spécifiques
- Permettre à tous d'accéder aux soins de support

Cette grille d'axes et d'objectifs constituent la trame sur laquelle vont se bâtir les actions que le CLSI va développer sur la durée de sa mise en œuvre, jusqu'en 2028.

Calendrier à venir

ETAPE	ECHEANCE
Atelier des élu.es	27 septembre 2023
Ateliers de travail : élaboration des fiches actions	Automne 2023
COFIL : validation des fiches actions	23 novembre 2023
Comité des Partenaires : restitution des travaux et présentation des fiches actions	30 novembre 2023
Signature finale du CLSI	21 décembre 2023
Mise en œuvre du CLSI	2023-2028

A Saint-Nazaire, le....

Signataires :

**Le président de Saint-Nazaire
Agglomération**

M. David Samzun

Le Sous-Préfet

M. Michel Bergue

**Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé**

M. Jérôme Jumel

**Le Président du Département
de Loire-Atlantique**

M. Michel Ménard

**Le Directeur du Centre
Hospitalier**

M. Julien Couvreur

**Le Directeur de la Caisse
Primaire d'Assurance Maladie**

M. Pierre Rousseau

**La Directrice de la Caisse
d'Allocations familiales**

Mme Elisabeth Dubec Princeteau

**La Rectrice de l'Académie de
Nantes**

Mme Katia Béguin